

Le centenaire de l'école normale du canton de Vaud

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **62 (1933)**

Heft 13

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un sonnet : « Soir d'été », de Samain, fournira aux élèves qui auront découvert le procédé de l'auteur (ne décrire et ne raconter que ce qui est de nature à produire une impression de paix et de calme), la méthode sûre pour dépeindre un soir d'été vécu par eux-mêmes.

Le sujet de composition : Hymne en prose, chantant les bienfaits du soleil aux cultivateurs, aux vigneron, aux jardiniers, aux malades, aux vieillards, n'est-il pas tout indiqué après l'explication du bel hymne de Rostand « Hymne au soleil ».

« La lettre de Veillot » (la lettre sur l'aurore) évoquera une belle peinture d'un lever de soleil. Celle de Veillot à son neveu et celle de Tœpfer à sa fillette fourniront à nos élèves la manière d'intéresser un petit frère ou une petite sœur.

Quelques mots du maître, pour bien préciser le sujet, et l'élève fournit aisément et tout seul un travail très personnel, sa composition étant déjà préparée par la lecture expliquée, suprême évocatrice du fonds et de la forme.

En outre, une lecture expliquée, puisqu'elle a donné lieu à des remarques orthographiques et grammaticales, fournira la matière de dictées avec permutations. Je les préfère à toute dictée prise ailleurs. Tout texte à apprendre par cœur aura été préparé par la lecture expliquée.

L'on peut conclure qu'une lecture expliquée exige une sérieuse préparation de la part du maître. Ici, il ne faut laisser que peu de chose à l'imprévu et au hasard, d'abord parce que le temps dont le maître dispose est presque toujours très limité et qu'il en faut tirer tout le meilleur parti possible en diction, style, grammaire, vocabulaire, orthographe, littérature.

L'explication française ainsi comprise est bien « la cheville ouvrière » de la culture littéraire. Il vaut la peine de s'y « accrocher ».

Louis Robadey.

LE CENTENAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE DU CANTON DE VAUD

L'Ecole normale de Lausanne est l'institution scolaire la plus chère à toute la population vaudoise, la plus choyée aussi. Le centenaire de sa fondation, célébré le 13 octobre dernier, fut vraiment une fête nationale. Rien n'y manqua : séance commémorative à l'église de St-François, représentation d'un « mystère protestant », *Abraham sacrifiant*, par Théodore de Bèze, réunion récréative et oratoire dans le grand hall du Comptoir, deux heures de discours, transmission radiophonique du premier et du second acte de cette journée de fête et, pour en perpétuer la mémoire, un élégant « livre du centenaire », où les auteurs, M. Chevallaz et M. Decker, ont esquissé à grands traits, l'un l'histoire de l'instruction populaire dans le canton de Vaud, l'autre celle de l'Ecole normale de Lausanne, depuis cent ans.

I

Dans le canton de Vaud, comme ailleurs, il fallut que l'odieux régime de la Restauration fût jeté à bas, pour que l'on pût s'occuper de l'instruction du peuple. Le 19 février 1833, le Conseil d'Etat décidait d'ouvrir une école normale, destinée « à favoriser le perfectionnement des régents et l'éducation des élèves régents ». Les cours seront d'une année seulement ; « les élèves-régents doivent être vaudois, avoir communiqué, posséder une bonne constitution physique, produire un témoignage de bonnes mœurs, subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire ». L'école s'ouvrit le 2 septembre, pour les 46 régents désireux de suivre un cours de deux mois, le 11 novembre, pour les élèves-régents, au nombre de 35, qui, sous la direction de M. le pasteur Gauthy, inauguraient l'institution dont on vient de célébrer les cent ans de vie. Dès la fin de cette première année, le comité-directeur demandait au Conseil d'Etat de porter la durée des études à deux ans, d'ouvrir un établissement parallèle pour les maîtresses des classes de filles et d'annexer à l'école une classe d'application. Ces vœux furent exaucés sans retard, preuve de la bonne volonté des autorités d'alors. En 1834 déjà, un certain nombre de jeunes gens, qui avaient suivi le premier cours, reviennent à l'école et forment le second cours ; l'école modèle, comme on disait, est créée en 1836 et, le 9 janvier 1837, s'ouvre le cours des institutrices. Entre temps, une loi du 23 septembre 1835 a fixé la durée des études normales, non pas à deux, mais à trois ans. Nos voisins ont mené rondement l'affaire à bien ; nous étions nous mêmes à ce moment fort loin d'eux, en arrière...

Chez eux aussi, cependant, tous n'étaient pas convaincus de l'utilité d'un établissement particulier pour la formation des régents. Le directeur, M. Gauthy, la directrice, M^{lle} Chavannes, durent défendre chacun le leur et le firent victorieusement, pour quelques années. Car la révolution locale de 1845 donne quelques gages aux réactionnaires : la durée des cours est ramenée à deux ans, l'école d'application est supprimée.

Dès 1848, le directeur, M. Guillet, réclame le retour au cycle de trois ans. Il doit attendre jusqu'en 1869, mais il obtient alors (ou plutôt son successeur, M. Chappuis-Vuichoud) quatre ans. Les jeunes filles sont censées n'avoir besoin que de deux ans ; ce n'est qu'à partir de 1891 qu'une troisième année leur est concédée ; sans doute, les considère-t-on comme plus sérieuses, plus appliquées, plus intelligentes et leurs examens plus satisfaisants. Quant à l'école d'application, elle n'est rétablie qu'en 1881. Entre temps, les élèves-maîtres devaient s'exercer à leur enseignement dans les écoles de Lausanne. Le chroniqueur de l'Ecole, M. Decker, note que l'on substitua, en 1860, le bec de fer à la plume d'oie, que l'allemand fut introduit en 1868, l'histoire de la pédagogie, le violon et la musique chiffrée en 1869, le modelage et les travaux manuels, en 1887, le piano en 1893.

A ce moment, un homme est à la tête de l'Ecole qui exercera sur elle et sur toute l'organisation scolaire du canton une profonde et heureuse influence. Nommé en 1890, M. François Guex, de formation herbartienne, ancien élève de Rein, à Iéna, apportait aux instituteurs une méthode sûre, des procédés éprouvés, une interprétation cohérente et pratique du programme. Je suis heureux, quant à moi, que les auteurs du livre du centenaire aient rendu un hommage légitime aux mérites de cette éminente personnalité, à laquelle je voue une mémoire fidèle et reconnaissante. Le premier souci de M. Guex est d'obtenir du gouvernement la construction d'un bâtiment pour les deux Ecoles normales,

dont il assume la responsabilité, celle des garçons et celle des filles. Les écoles éparpillaient jusqu'ici leurs cours entre onze locaux différents, situés un peu dans toute la ville. Il se dépense à cette tâche, voyage, s'enquiert de ce qui s'est fait de mieux, en Suisse, en Allemagne. Aussi, sa joie est-elle vive d'inaugurer l'édifice neuf avec le siècle neuf, le 8 janvier 1901. Les écoles normales lui doivent de nombreux autres services : l'enseignement des sciences est renouvelé et doté d'un matériel approprié ; la section pour la formation des maîtresses enfantines est créée en 1895, ainsi que celle des travaux manuels féminins ; la classe d'application est dédoublée, tous les règlements sont refondus sous son inspiration : règlement des examens d'admission, de l'obtention du brevet, de l'intérieur de la maison, des concours et les programmes aussi, celui de la section frœbelienne, celui des travaux féminins, celui de l'Ecole normale des filles, celui de l'Ecole normale des garçons ; on réforme l'enseignement des travaux manuels, du dessin, du modelage ; on s'essaie à la gymnastique rythmique. Epuisé par un labeur excessif, M. Guex obtint un congé provisoire, en 1912, rendu définitif en 1914 ; il mourut peu après.

Son successeur fut M. le pasteur Jules Savary, que remplaça le directeur actuel, M. Georges Chevallaz, en 1927. Malgré les difficultés de l'après-guerre, l'Ecole a continué de se développer ; en 1921, on inaugure le cours normal d'enseignement ménager, un cours spécial pour l'enseignement des arriérés ; on ouvre une classe d'application semi-enfantine et on introduit la méthode montessorienne dans la classe enfantine ; en 1922, les maîtresses ménagères reçoivent un jardin d'essai en plein Lausanne, adjacent à l'Ecole. Les nécessités nouvelles exigent des adaptations nouvelles ; le second siècle d'existence de l'Ecole normale commence avec des dispositions réglementaires refondues d'horaire et de discipline, auxquelles nous souhaitons de produire de bons fruits.

II

Les soixante dernières pages de la notice de M. Decker décrivent, par le menu, les diverses manifestations de la vie de l'Ecole. Nous les avons lues avec un intérêt passionné ; nous voudrions pouvoir les commenter en détail ; force nous est de nous restreindre à quelques points.

Et d'abord, la multiplicité des fondations pour prix destinés à récompenser le travail et le succès en telles et telles branches : prix Denéréaz de 80 fr. « aux élèves qui ont fait preuve de la meilleure application en musique vocale et instrumentale au cours de leurs études » ; prix Cornamusaz, « témoignage de reconnaissance de M. le préfet de Payerne envers l'Ecole normale, qui lui a procuré l'instruction par laquelle il a pu gagner honorablement sa vie et se rendre utile à son pays » ; 100 fr., « à attribuer aux deux élèves (garçon et fille) qui ont obtenu les meilleures notes de français aux examens de brevet » ; prix des Beaux-Arts, 25 fr., pour le dessin ; prix Louis Pelet, 20 fr., bonne conduite ; prix Guex, pédagogie ; prix « Scintilla », 10 fr., sciences naturelles ; prix Mange, travaux à l'aiguille ; prix Jaget, 20 fr., enseignement moral ; prix Meyer, 40 fr., mathématiques ; prix Hartmann, gymnastique, 25 fr. pour un garçon, 20 fr. pour une fille ; prix de la Société pédagogique vaudoise, 40 fr., pour un garçon et une fille, conduite et application générale ; prix Jomini, sous forme de livres, sciences ; prix Grand, aptitudes à l'éducation des petits ; prix Rochat-Bujard, énergie de volonté ; prix Frey, 20 fr., langue allemande.

Il faut y ajouter les « concours », fondés en 1883, pour encourager les initiatives particulières, concours écrits et concours oraux, qui méritent à ceux qui veulent y prendre part des prix de 35 à 50 fr., des accessits de 20 à 35 fr. ;

depuis le ravalement du taux de l'argent, ces sommes ont été augmentées d'environ un tiers ; le maximum d'un prix de concours est de 70 fr. actuellement. Toutes les branches, y compris la comptabilité, la calligraphie, le dessin, le violon, ont leurs sujets et leurs candidats¹. Rappelons que, à Hauterive, les prix ont été abolis, il y a quelque vingt ans, pour ne pas ravaler la valeur de la science et la dignité humaine, à la grande joie des incapables et des paresseux...

Un autre sujet de stupéfaction me fut l'énumération de la quantité des dons en faveur de la bibliothèque. Non seulement le budget de l'Ecole y alloue une forte somme, mais des dons en livres et surtout en argent affluent de tous les côtés, venant même de Vaudois émigrés hors de l'Europe. La chronique de M. Decker parle de « mécènes », « d'avalanches de dons », pour les années 1928, 1929 et 1930.

Et les écoles d'application². Il y en a cinq : deux classes primaires, une classe semi-enfantine, une classe montessorienne, une classe pour arriérés. Dès les premières années de son existence, l'Ecole normale de Lausanne a joui du bénéfice d'une école d'application particulière. On la supprima de 1845 à 1882 ; on envoya les futurs maîtres s'exercer dans les écoles de la ville. Ce fut une erreur. Pour mériter son nom, une Ecole normale doit avoir son école à elle, et (le ou) les maîtres de l'école d'application devraient être, comme à Lausanne, chargés de l'enseignement de la didactique spéciale tout au moins ; le dualisme engendre fatalement l'incohérence et le désordre.

Mais ne nous laissons pas entraîner à concurrencer l'inondation oratoire de la séance de l'après-midi du 13 octobre. Terminons en citant tout au moins la conclusion de la conférence de M. Chevallaz : « Nous avons esquissé le rôle

¹ Que je cite, pour la curiosité des lecteurs, les sujets de concours de pédagogie pour 1933. *Psychologie et histoire de la pédagogie*. — 1. Analyse écrite du volume de M. Piaget : « Le langage et la pensée chez l'enfant ». 2. Etude critique par écrit de l'« Ecole sur mesure à la mesure du maître », par Ad. Ferrière. 3. M^{me} Necker de Saussure et « L'Education progressive », d'après l'étude récente de M. Causse. 4. Préparer et donner une conférence d'une demi-heure sur l'histoire de l'instruction dans le canton de Vaud. 5. Etude du livre de Lombardo-Radice : « Les petits Fabre de Porto-Maggiore ».

Didactique. — 1. Géométrie : étude des surfaces élémentaires à l'aide du travail manuel. 2. Histoire : les moyens de déterminer l'heure au cours des âges, leçons avec matériel nécessaire. 3. Sciences : initiation à la chimie ou à la physique, quelques leçons avec le matériel nécessaire, conformément au plan d'études du canton. 4. Didactique générale : l'école active, ses principes, ses applications. 5. Etudier « L'initiation à l'activité intellectuelle et motrice par les jeux éducatifs », de Decroly et Monchamp et fabriquer 20 à 30 jeux pour élèves normaux d'école primaire. 6. Fabriquer du matériel pour l'étude des mesures du temps et des jeux avec monnaie scolaire. 7. Fabriquer du matériel et des jeux pour la géographie et l'histoire. 8. Préparer une série de leçons de géographie locale sur une localité, une région, une vallée, etc., au choix de l'élève. 9. Etudier, résumer par écrit et donner ses impressions personnelles sur l'un des ouvrages suivants : a) « L'éducation fonctionnelle », de Claparède ; b) « Le calcul et la mesure au premier degré de l'Ecole Decroly », de Decroly et Hamaïde.

² « Les classes d'applications modernisées [par des leçons actives] reçoivent de très nombreuses visites de parents, d'instituteurs et d'institutrices, de pédagogues étrangers qui viennent s'initier aux méthodes d'enseignement. Le travail qui s'accomplit dans ces classes est énorme. Il faut songer qu'à côté de la tenue de la classe, les maîtres ont à donner des cours de didactique et à diriger les stagiaires, à leur choisir des sujets de leçons, à corriger leurs préparations et à contrôler leur manière d'enseigner. En outre, ils doivent, sans jamais perdre de vue qu'ils forment des instituteurs, adapter leurs méthodes aux principes nouveaux les plus sûrs. »

considérable que joue dans notre canton l'école destinée à former les maîtres de l'école primaire... Nous n'oublions cependant pas que l'Ecole normale... se borne à leur communiquer des connaissances, à les initier à l'enseignement ; elle leur aide à construire leur âme. Mais, bien plus qu'en elle, nous nous plaisons à reconnaître dans la famille, dans l'Eglise et dans l'école primaire, qui ont formé les jeunes gens qui lui viennent, les sources profondes des qualités qui distinguent le corps enseignant primaire. Tant que notre peuple sera sain, tant que la famille, l'école et l'Eglise seront les sources de la sève qui circule dans nos veines, notre corps enseignant sera apte à remplir sa mission ; mais aussi, tant que le corps enseignant sera apte à remplir sa mission éducatrice, il perpétuera chez nous les belles traditions qui font les races saines et fortes. » Puissent ces paroles se réaliser ailleurs que chez la jeune centenaire de Lausanne et puissent d'autres Ecoles normales jouir d'une pareille faveur de la part du peuple et des gouvernants.

E. D.

Examens de renouvellement du brevet

Dans sa séance du 12 octobre, la commission cantonale des études, statuant sur les résultats des examens de 1933 (septembre), a délivré le certificat d'aptitude pédagogique à MM. les instituteurs Willy Blanc, à Barberêche ; Max Chablais, à Font ; Phocas Clerc, à Cournillens ; Jules Gisler, à Russy ; Athanase Schouwey, à Romont ; Jean Bandelier, à Buchillon ; Wilhelm Fürst, à Lourtens ; Ernest Gutknecht, à Chiètres ; à M^{mes} les institutrices Simone Ansermet, à Estavayer-le-Lac ; Blandine Berset, à Châtel-St-Denis ; Marthe Carrard, à Romont ; Marie-Louise Chatton, à Romont ; Marie-Ange Cochard, à Treyvaux ; Raymonde Meusy, à Estavayer-le-Lac ; Germaine Marmy, à Loèche (Valais) ; Gérardine Pauchard, au Bouveret (Valais) ; Myriam Rossier, à Estavayer-le-Lac ; Anna Kramer, à Morat.

La commission a de même renouvelé pour une nouvelle période réglementaire les brevets de MM. les instituteurs : Henri Brunisholz, à Chapelle (Broye) ; Marcel Brunisholz, à Estavayer-le-Gibloux ; Eugène Chofflon, à Granges-de-Vesin ; Maurice Dévaud, à Mossel ; Louis Fragnière, à Nuvilly ; Max Gremaud, à Villargiroud ; Albert Gumy, à Cournillens ; Louis Maradan, à Rossens ; Paul Morel, à Montet (Broye) ; Isidore Brugger, à Alterswil ; des institutrices : M^{mes} Françoise Bach, à Ponthaux ; Louise-Hélène Delacombaz, à Estavayer-le-Gibloux ; Maxima Galley, à Broc ; Cécile Gremion, à Bulle ; Gervaise Schouwey, à Sierre (Valais) ; Anna Tinguely, à Bonnefontaine ; Cécile Wicht, à Zénauva et Joséphine Emmenegger, à Fribourg.
